



“Le Conventionnel”

Convention pour la 6^{ème} République

journal militant
de la convention pour la 6^{ème} république

www.c6r.org

Sommaire:

- Éditorial
de François COLCOMBET p.1
- L'incompatibilité génétique
de la V^{ème} République
de Guy TABACCHI p.2 à 3
- le statut pénal du Président
de la République
Par Arnaud MONTEBOURG p. 3
- L'Europe démocratique :
Didier Blanc p.4 à 5
- Une constitution contre la
démocratie *des éditions Climats* p. 5
- “Polynésie, Les copains d’abord “
de Séverine TEISSIER p.6
- La C6R contre la libéralisation
de la commande publique
par François COLCOMBET p. 7
- Instabilité gouvernementale
par Guy TABACCHI p. 7
- Arrêtons le jeu de massacre
*par Didier LOISEL et
François BOURLET* p. 8

Ces lignes vous interpellent ?

Abonnez vous, nous vous proposons les numéros de 2005 pour 10 euros. (minimum 6 Nos, voir plus...)

Vous souhaitez faire connaître ce journal à d'autres personnes, communiquez nous leurs adresses, nous diffuserons ce numéro gratuitement.

Vous êtes déjà convaincu du bien fondé de nos idées, n'hésitez plus, rejoignez nous, adhérez à la C6R dans une association locale.

EDITORIAL

Nos idées avancent

Un coup d'œil sur l'actualité politique de ces derniers mois montre que nos idées avancent.

Un peu – assez peu à vrai dire – dans les rangs du parti socialiste, beaucoup plus ailleurs, notamment chez les Verts et à l'UDF.

Ainsi, après avoir été invitée à l'université d'été de nos amis écologistes, dont notre porte-parole, Aurélie Filippetti, est membre, la C6R a participé à l'organisation d'un colloque le 17 novembre 2004 réunissant une dirigeante des Verts, Anne Souyris, le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Hervé Morin, un ancien Premier ministre, Raymond Barre, deux députés UMP et Arnaud Montebourg, sur un thème quasiment absent du débat public avant la publication de « La machine à trahir » : « Faut-il changer de constitution ? ».

Le débat autour du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe prouve aussi que la C6R avait en quelque sorte une longueur d'avance. En effet, en organisant la discussion dès la parution du texte issu de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, en pesant beaucoup des arguments échangés en faveur du traité et en sa défaveur, et en choisissant finalement de laisser ses adhérents libres de leur choix, la C6R a privilégié l'échange serein à la polémique sur un sujet qui le mérite.

En tout état de cause, si le projet de constitution européenne est bien problématique sur nombre de points, son volet institutionnel démontre a contrario combien la constitution de la 5^{ème} République est une anomalie parmi les démocraties européennes, toutes parlementaires. Les récents débats autour de la révision de la

Constitution de 1958 nécessaire à la ratification du traité éclairent d'un nouveau jour le corset dans lequel la représentation nationale est enfermée : ainsi, alors que des amendements d'origine non-gouvernementale prévoyaient de mieux associer les parlements nationaux à la prise de décision communautaire, la préservation de l'équilibre des institutions de la 5^{ème} République défendue par le gouvernement de J. Chirac empêchera nos députés et sénateurs de réellement faire jouer ces nouveaux pouvoirs.

Par ailleurs, la C6R a soutenu les procédures engagées devant le Conseil d'Etat par des associations d'élus contre les scandaleuses réformes de l'UMP libéralisant le droit de la commande publique. Il semble aujourd'hui que ces actions n'étaient pas vaines puisque la haute juridiction administrative a annulé les dispositions les plus controversées du nouveau code des marchés publics.

Ces signes encourageants doivent nous aider à continuer à militer pour une vie démocratique faisant plus de place à la délibération.

Dans cette perspective, l'Assemblée générale annuelle de notre association aura pour thème « Médias et démocratie sous la 5e République ». Ce grand rassemblement annuel aura lieu, a priori, le samedi 21 mai 2005, à Paris – il précédera de quelques semaines la deuxième édition de notre journée d'été de Jarnac, qui pourrait cette année être consacrée aux idées de Pierre Mendès-France en matière de démocratie.

Il faudra nous retrouver nombreux à ces deux rendez-vous.

Amitiés conventionnelles,

François Colcombet
Président de la C6R

L'incompatibilité génétique de la V^{ème} République avec l'indépendance démocratique et culturelle des médias.

A lors qu'au 19 siècle le combat pour la liberté de la presse constitua un engagement identitaire pour les républicains et aboutit à la loi du 29 juillet 1881, les débats de la seconde partie du 20^{ème} siècle se sont portés sur la nature d'une politique publique de gestion démocratique des médias. L'affrontement entre les forces politiques des années 60 et 70 portait essentiellement sur le développement, le degré et la mise en pratique du pluralisme idéologique et culturel.

L'opposition de gauche de cette époque dénonçait les menaces de constitution de concentrations, conduites par Havas, Hachette et par le groupe Hersant dans la presse écrite. L'instauration par les gouvernements socialistes d'un cadre légal et financier pour les radios associatives, la progression des conditions de transparence et de pluralisme imposées par la loi Mauroy ou, plus récemment, la baisse des recettes publicitaires dans le financement des chaînes publiques de télévision ont contribué à une apparente avancée démocratique médiatique par rapport au carcan gaullo-giscardien des décennies précédentes.

Cependant, la décision de libéraliser, à partir de 1982, l'activité radiophonique et télévisuelle, a permis, sans que cela soit véritablement élaboré et analysé, la financiarisation de ces activités.

Deux décennies nous séparent des débuts du fonctionnement des chaînes privées en France. Nombre d'observateurs sont convaincus de leur inadéquation à remplir les objectifs culturels que l'action

publique paraissait vouloir leur confier. Elles pourraient tout aussi bien nous convaincre, dans la période actuelle, d'une semblable incapacité en matière de respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et d'équilibre de l'information.

En cela, des sociétés comme RTL, Europe 1, M6 et singulièrement TF1, ne font que rejoindre un modèle de fonctionnement induit par les contraintes s'imposant à des activités relevant d'un capitalisme médiatique.

De façon plus précise, beaucoup de ces firmes sont de taille importante, employeurs d'effectifs nombreux, et exercent une activité commerciale dans les secteurs de l'industrie et des services. Ainsi, une certaine partie d'entre elles développe une activité principale de prestataires de marchés publics et peuvent, vis-à-vis de gouvernements étrangers, être engagées dans des relations les conduisant à limiter leur capacité d'expression et vis-à-vis du pouvoir français, d'entretenir une gestion favorable de l'opinion publique. Du fait de leurs branches médiatiques, une portion non négligeable de leurs revenus dépend de recettes publicitaires.

D'autre part, les difficultés d'accès aux activités culturelles s'étant accrues ces dernières années pour des raisons de coûts et de faible diversité de l'offre, notamment en province, il n'est pas faux de considérer qu'une grande partie de la population française est quasiment assignée à résidence devant les médias audiovisuels et constitue par conséquent

une cible commerciale de masse facilement accessible.

Si l'on se situe dans cette logique, il apparaît donc primordial pour les médias de concevoir le produit d'appel le plus performant pour fixer l'audience dans des créneaux stratégiques comme celui de 20h30 à 20h50, se situant entre le journal télévisé et le programme de début de soirée fédérateur d'un public familial.

Le contenu des journaux radio et télévisés revêt une importance stratégique et la stratégie de fixation de l'audience se traduit par un double mouvement a priori contradictoire mais qui apparaît cependant complémentaire : une forte dépolitisation des thèmes abordés, en favorisant la diffusion de réactions émotives et un traitement de l'information fortement axé sur le fait-divers, puis une approche de la vie politique sous l'angle d'une personnalisation à outrance des débats et des enjeux.

L'élection de 2002 s'est principalement déroulée sur le thème de l'insécurité, fortement imprégné d'un caractère émotif, et inlassablement décliné pendant de nombreux mois dans tous les journaux télévisés de TF1, puis repris par France Télévision dans une attitude suiviste, également pour des raisons commerciales car le financement du service public dépend toujours de ses recettes publicitaires.

L'autre moyen de fixer l'audience, consistant à décrire la vie politique sous l'angle de la personnalisation, peut

s'illustrer par de nombreux exemples. Celui de l'élection présidentielle de 1995 est révélateur de la volonté des rédactions de focaliser le débat sur l'affrontement personnel Chirac-Balladur. Il s'est ainsi matérialisé par l'utilisation récurrente de la fameuse phrase «des amis de trente ans», employée comme un leitmotiv dans les lancements des reportages et dans les commentaires des chroniqueurs.

La démocratie est ainsi prise en otage et vidée de l'expression de son caractère délibératif pour des raisons commerciales, de la part des médias privés mais aussi par le service public, et la presse dans son ensemble, ne constitue plus un véritable contre-pouvoir permettant une situation de fonctionnement en équilibre de la République.

L'instauration de la V^{ème} République en 1958, particulièrement depuis le référendum relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel de 1962, et par la combinaison de la réduction du mandat présidentiel à 5 ans du fait majoritaire et de l'inversion du calendrier électoral situant l'élection présidentielle avant l'élection législative, est un allié objectif à la stratégie commerciale des groupes médiatico-financiers. L'élection présidentielle devient donc un moment de la vie médiatique que ces groupes doivent aborder sous l'angle de la compétition de personnalités pour capter l'audience, dans une démarche similaire à celle suivie pour un grand événement sportif. Le citoyen est alors considéré comme un spectateur, et le militant comme un supporter.

Par conséquent le transfert du pouvoir exécutif du Président de la République vers un premier ministre responsable devant l'Assemblée législative, prônée dans le projet de la C6R, constitue une

première étape vers le rétablissement d'un traitement plus respectueux de la démocratie et du pluralisme dans les médias.

Cette condition nécessaire n'est cependant pas suffisante, et des dispositions d'ordre constitutionnel doivent être prises pour garantir l'impartialité du contre-pouvoir que doit jouer la presse dans une vie démocratique équilibrée.

Il apparaît ainsi inconcevable que toute société exerçant une activité commerciale dépendante de la commande publique puisse composer toute ou partie du capital d'une entreprise dont l'objet social est d'élaborer et de diffuser des programmes d'information.

D'autre part, et cela relève plus du domaine législatif et réglementaire, l'établissement du cahier des charges relatif au traitement pluraliste de l'information pour les médias publics et privés, devrait s'attacher à définir des règles plus strictes sous l'égide d'une véritable autorité de tutelle indépendante, dotée de moyens coercitifs, et responsable devant les élus de la Nation, en l'occurrence les membres du corps législatif.

Pierre Mendes France, dans son ouvrage «La République Moderne», soulignait déjà en 1962 les risques rencontrés par la démocratie par la conjugaison des deux dérives que constituent la personnalisation du pouvoir et son exploitation médiatique menée dans une démarche publicitaire.

Sa prévision des premières années de la V^{ème} République s'est avérée plus que justifiée et dans l'esprit de son engagement, il est plus que temps d'établir une 6^{ème} République respectueuse dans sa Constitution du pluralisme et de l'indépendance politique et économique des moyens d'information.

Guy TABACCHI

Paris, le 15 février 2005

Communiqué de presse

La réponse du ministre Henri CUQ sur le statut pénal du Président de la République aux questions d'actualité de cet après-midi était digne de Fernandel. Le Gouvernement esquivé et refuse que soit traitée la question du statut pénal du Président de la République car il s'agit désormais d'une question cruciale dans la guerre au sein de l'UMP entre Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.

Chacun a compris que si Monsieur Chirac n'était pas réélu en 2007 et quittait ses fonctions pour redevenir simple citoyen, il aurait enfin à affronter son destin judiciaire. Trois juges d'instruction ont dégagé à l'encontre de Monsieur Chirac des indices graves et concordants d'avoir commis des délits d'ampleur sans précédent et attendent de le mettre en examen.

Cette impossibilité de ne pas se représenter a pour conséquence politique qu'aucun accord entre Messieurs Chirac et Sarkozy ne pourra être trouvé sans prolonger d'une manière ou d'une autre l'immunité pénale du futur membre de droit du Conseil Constitutionnel.

La candidature de Monsieur Sarkozy ne peut donc passer que par la prolongation scandaleuse d'une telle impunité reconstituant ainsi les privilèges et apanages de la vieille monarchie.

Voici pourquoi la gauche n'aura pas d'autre choix dans son projet d'alternance que de défendre un programme de rupture institutionnelle proposant l'avènement d'une République nouvelle.

Arnaud MONTEBOURG
Député de Saône-et-Loire
Vice-Président de
la commission des lois

L'Europe démocratique : deux ou trois choses que je sais d'elle

Le caractère démocratique de la construction européenne nourrit le mensonge, les approximations et les fantasmes. Le sujet n'est pas neutre, constamment instrumentalisé. Les adversaires de l'Europe dénoncent outrageusement le déficit démocratique de l'Union européenne (UE) tandis que ses partisans, plutôt que de s'appesantir sur ses lacunes, insistent sur le modèle inédit de démocratie supranationale qu'elle offre.

Comme souvent, une part de vérité est dans le mensonge et inversement.

L'Europe est formellement démocratique

Réfléchir sur le fonctionnement démocratique de l'UE dit assez sa spécificité, personne ne s'interroge sur la démocratie au sein de l'OTAN, de l'ONU ou de l'OMC. On considère que les traités à la base de ces organisations ont été régulièrement signés et ratifiés par les Etats concernés ; cela suffit à fonder leur caractère démocratique. Depuis les traités de Paris et de Rome jusqu'au traité de Nice, ces textes ont été signés par des chefs d'Etat ou de gouvernement démocratiquement investis, s'appuyant sur des majorités parlementaires nationales issues de scrutin démocratique. Dans la plupart des cas, ces majorités ont elles-mêmes ratifiées ces textes, parfois ils ont été soumis à l'approbation populaire par référendum, comme ce fut le cas en 1992 avec le traité de Maastricht.

La base de l'UE est donc formellement démocratique.

Certains avancent dès lors que la question démocratique est plus aiguë pour l'UE dans la mesure où les institutions européennes arrêtent des actes qui ont des incidences fortes dans notre vie quotidienne, or ces actes seraient pris hors du cadre démocratique.

Là encore les clichés ont la vie dure, ces actes sont en général proposés par la Commission, dont les membres sont choisis par les exécutifs nationaux démocratiquement investis, en outre, la Commission est soumise au contrôle du Parlement européen, ils sont ensuite examinés et adoptés par le Conseil de l'UE, composé de ministres des Etats membres, appartenant à des gouvernements s'appuyant sur des majorités parlementaires désignées par les électeurs. Enfin, ces actes font soit l'objet d'une consultation du Parlement européen, qui ici il est vrai dispose de faibles pouvoirs, soit ce dernier s'accorde avec le Conseil pour adopter ces actes. Cette seconde hypothèse, appelée procédure de codécision, dans laquelle le Parlement élu au suffrage universel direct par les citoyens des Etats partage le pouvoir avec les représentants des gouvernements concerne environ la moitié des actes. Il reste que des secteurs importants (agriculture, fiscalité, mesures sociales) échappent au

Parlement. Cette proportion va sensiblement augmenter si la «Constitution» européenne entre en vigueur. Parfois, certains de ces actes sont ensuite transposés par les Parlements nationaux, qui s'ils disposent d'une marge de manœuvre réduite participent à l'élaboration de ces actes. Ces assemblées peuvent également intervenir auprès des ministres concernés en amont, pour que ceux-ci adoptent une position en accord avec la représentation nationale.

Sans entrer dans le détail, il est clair que les inquiétudes au sujet du fonctionnement démocratique sont pour l'essentiel sans fondement. Mieux, l'UE apparaît par certains égards beaucoup plus démocratique que la Vème République. Le Sixième convaincu doit certainement considérer que la tâche n'est guère ardue...

L'Europe : modèle de la démocratie parlementaire ?

Les principales tares de la Vème sont inconnues de l'UE. Pas de monarche-président, pas de Premier ministre servile, pas de majorité parlementaire soumise, pas d'opposition étouffée. En effet, le Parlement européen à la différence de notre Parlement, quand il se prononce suivant la codécision participe réellement au pouvoir législatif ; il ne connaît pas les rigueurs du parlementarisme rationalisé. Le Conseil ne peut pas utiliser contre lui les armes du 49-3 ou du vote bloqué, il ne peut pas davantage faire pression sur les parlementaires car ceux-ci n'ont pas été élus pour soutenir un exécutif : le fait majoritaire est ignoré de l'UE. Le Parlement agit en toute indépendance, il peut bien entendu subir des pressions (Etats, lobbies...) mais son rôle législatif est certainement plus important que celui du Parlement français qui bien souvent entérine les projets soumis par le Gouvernement. En outre, s'il peut censurer la Commission qu'il contrôle, il ne peut en contrepartie faire l'objet d'une dissolution. De plus, pour certaines décisions nécessitant une majorité renforcée, la majorité, souvent de centre-droit quand elle n'est pas de centre-gauche, doit rechercher le consensus avec une partie de l'opposition. Enfin et surtout l'assemblée élue directement par le peuple n'est pas confrontée comme en France à un Sénat dont la légitimité, plus que le rôle, est contestable.

En dépit de ces éléments, et si l'on me fait grâce d'une certaine objectivité, comment-se fait-il que la dénonciation des manquements démocratiques perdure. A la vérité on doit de dire que tout n'est pas que chimères, le tableau de l'Europe démocratique n'est pas complètement dressé.

L'Europe n'est pas fondamentalement démocratique
Nos sociétés bien qu'imparfaites du point de vue démocratique

ont tissé un ensemble de lien nécessaire à l'épanouissement de la démocratie. Sans exhaustivité citons, l'existence d'un débat public sur des questions sociales, économiques..., des médias multiples rendant compte de ces questions, une opinion publique nourrissant et participant au débat, une certaine proximité entre les élus et les électeurs, des partis politiques structurant ce débat et se positionnant en fonction d'enjeux assez clairs pour le plus grand nombre, une relative homogénéité des membres du corps social partageant des aspirations au vivre-ensemble (en un mot : un peuple), le sentiment d'appartenance à une communauté politique.

Malheureusement rien de tout cela n'existe au plan européen. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on voit se dessiner un débat européen, une opinion publique européenne à la fois relayée et nourrie par les partis, les médias, comme cela a pu être le cas au sujet de l'intervention militaire en Irak, encore que sur cette question, les ferments de divisions ont souvent supplanté la volonté d'union. En d'autres termes, la démocratie s'exprime, même difficilement, essentiellement dans un cadre national. Le fort taux d'abstention lors des récentes élections européennes atteste de cette réalité qui peut être perçue comme une impossibilité de dépasser précisément ce cadre. La très faible participation du peuple espagnol à un référendum, consultatif il est vrai, ne dément pas l'analyse.

Cette constatation n'empêche pas évidemment d'œuvrer pour créer les conditions nécessaires au débat démocratique au sein de l'UE. La création de véritables partis politiques européens, le resserrement du lien entre les députés européens et leurs électeurs participent de cette volonté. A ce sujet, la modification du mode de scrutin en France a sans doute aggravé la situation alors que sa motivation première était justement de rapprocher les listes de leurs électeurs. Un mode de scrutin à

«l'allemande» combinant un scrutin de liste et majoritaire pourrait sans doute améliorer la situation.

L'absence de ces conditions substantielles à la démocratie constitue le principal défaut de l'UE, d'autant que le transfert des compétences étatiques vers l'UE, en les faisant sortir du cadre national, les fait échapper au débat démocratique. L'impression, parfois, est tenace que ce mécanisme est la raison d'être de ces transferts.

La démocratie moderne est née à l'échelle des nations, ce qui rend problématique sa greffe à l'échelle transnationale.

En somme deux attitudes sont possibles, soit on considère que la démocratie pour fonctionner nécessite un certain nombre d'éléments seulement réunis, pour l'heure, au sein des Etats ; le mieux est donc d'éviter autant que possible de sortir de ce cadre.

Soit au contraire, on décide de fonder une démocratie au plan européen, en mettant en commun un grand nombre de compétences (économiques, sociales, politiques, diplomatiques, militaires...) afin que se créent les conditions indispensables à la vie démocratique tout en sachant qu'il s'agit d'un processus lent et long, donnant naissance dans un premier temps à un « angle-mort » démocratique. Tout se déroulant comme si on devait passer par cette crise de croissance du modèle démocratique pour qu'émerge un nouveau modèle démocratique.

Force est de constater que l'élargissement de l'Europe retarde l'apparition de ce modèle. Dès lors, les résistances nationales et étatiques plutôt que de sonner le glas de la démocratie européenne célèbrent sa vigueur.

Didier BLANC
C6R Val de Seine

"Une Constitution contre la démocratie ?

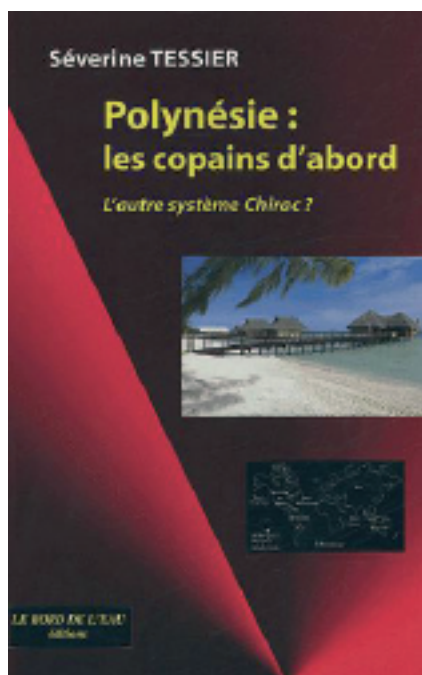
**Portrait d'une Europe dépolitisée";
Editions Climats**

Nos systèmes étatiques nationaux ne correspondent plus à la mondialisation financière et marchande, mais ne construisent pas pour autant une nouvelle autorité supra ou post nationale. La démocratie reste confinée dans le cadre national, où elle s'étirole peu à peu, et reste marginale dans les institutions européennes, qui concentrent toujours plus de pouvoir. L'Union Européenne concourt ainsi à une dépolitisation généralisée de nos sociétés.

Le projet de Constitution européenne nous oblige à nous interroger sur le stade atteint par cette construction de l'Europe et la conception que nous en avons. Ce texte interdira en effet à l'Union de devenir une véritable puissance politique. Mais il ne se contentera pas de cela : il sonne le glas d'un gouvernement

économique et, plus grave encore, d'un fonctionnement démocratique . C'est donc bien la question de la démocratie représentative qui est en jeu. Contre les partisans de ce traité privé de légitimité constituante , qui n'imaginent pas une autre histoire de la construction européenne, il est temps de dénoncer la dépolitisation de l'Europe et de promouvoir l'idée d'une Europe fédérale dont le déni par ses mêmes élites est la cause de renoncements essentiels dans le domaine démocratique.

Paul Alliès est professeur de science politique à l'Université de Montpellier I. Après y avoir enseigné le droit constitutionnel, il se consacre désormais à l'histoire politique et aux institutions européennes.



Séverine Teissier, présidente de l'association Anticor («Elus contre la corruption»), membre de la C6R et élue municipale de Clichy (92), décrit avec le sourire d'une vahiné et au fleuret moucheté, ce qui, après le scandale de la mairie de Paris, est la Polynésie : «Les copains d'abord» et qui sait, l'autre «système Chirac» ?

Ce livre, paru le 25 janvier 2005 aux éditions Bord de l'eau, décrit le vrai visage des réseaux affairistes et les ravages de la politique clientéliste que l'homme fort de Jacques Chirac, Gaston Flosse, a fait en Polynésie Française.

Malgré les nombreux kilomètres qui la séparent de la métropole, la Polynésie est toujours la France. Elle est cependant devenue un paradis quasi-fiscal pour les multi-nationales bien en cour où les intérêts financiers de quelques uns se confondent désormais avec l'intérêt des populations polynésiennes.

Ce livre décrit également la crise institutionnelle d'octobre 2004, matérialisé par la rivalité entre Oscar Temaru et Gaston Flosse, qui a trouvé son origine dans les milieux du pouvoir parisien.

Dans une interview accordée à son éditeur, Séverine Teissier fait part de ses motivations pour l'écriture d'un tel ouvrage.

POLYNESIE, LES COPAINS D'ABORD L'AUTRE SYSTEME CHIRAC

Pourquoi écrire un livre spécialement sur la corruption en Polynésie ?

ST : «La Polynésie située à 18 000 km de la métropole bénéficie d'un statut d'autonomie et d'une dotation de 150 millions d'euros de l'Etat versée en compensation de la fin des essais nucléaires. Ce statut a donné tous les pouvoirs à son président mis en place avec l'appui de l'Etat pour faire barrage au mouvement indépendantiste il y a plus de 20 ans. Depuis des années, des journalistes polynésiens ont tiré la sonnette d'alarme signalant d'importantes dérives... En particulier Gaston Flosse a tiré des profits personnels et politiques pour son camp- le RPR local- de ce statut hyper décentralisé et d'un contrôle de l'Etat quasi inexistant. Malgré les sommes colossales injectées dans ce pays «d'Outre mer», la Polynésie souffre d'un mal endémique ; la corruption au détriment d'une population qui connaît la pauvreté, l'insalubrité, le sous-développement. La France entière a découvert le vrai visage de ce système à la faveur du renversement d'un nouveau gouvernement élu en mai 2004. Longtemps abritée par un pouvoir central au motif du secret défense, elle est aujourd'hui essentiellement mise au service d'un clan ; celui de Jacques Chirac.»

Gaston Flosse, président de la Polynésie, a déjà dit sur ce livre qu'il s'agissait de «manœuvres» de ses adversaires, et alors ?

ST : «Certes, ce livre paraît à l'occasion d'un rendez-vous électoral où les électeurs doivent choisir entre plusieurs lignes politiques le 13 février 2005. Mais son message dépasse cet enjeu là : il souligne la nécessité de changer de régime pour établir une vraie démocratie en Polynésie. Quels que soient les clivages partisans, il faut régénérer la vie

politique partout en France. Le livre s'appuie sur un constat : le pouvoir politique est confisqué et l'argent public n'est pas utilisé pour servir l'intérêt général en Polynésie Française. Plusieurs responsables politiques, y compris dans les rangs du Tahoera'a, parti de Gaston Flosse également sénateur UMP, ont déjà annoncé qu'ils ne le soutiennent plus. C'est déjà le cas d'une ancienne ministre de Gaston Flosse, Nicole Bouteau ; de l'ancien président de l'aile jeune du Tahoera'a, Reynald Temari ; de la députée UMP de la Polynésie, Béatrice Vernaudon. En outre, l'association Anticor compte des élus de gauche et de droite et n'a jamais pris de position autrement que sur la question du respect des valeurs républicaines et des lois. Il ne s'agit pas d'une affaire partisane, mais de l'affaire de tous : réhabiliter l'intérêt général et lutter contre la corruption et un urgent combat politique dans tous les partis. Mais la vérité dérange parfois... »

Cet ouvrage qui suscite déjà la polémique fait-il des «révélations» ?

ST : «Il démontre qu'on a mis en place en Polynésie un système qui présente d'étranges similitudes avec celui de l'ancienne Mairie de Paris, peut-être en pire. Emplois fictifs, marchés publics, logement social, gabegie financière, tous les ingrédients y sont confirmés dans un audit, par les témoins, par des rapports publics de la Chambre Territoriale des Comptes. S'ajoute à cela, une crise institutionnelle et de nombreux dysfonctionnements des services de l'Etat sur place, comme si, là encore, on essayait en haut lieu de fermer le couvercle sur la marmite. Dans ce contexte, une véritable reconquête citoyenne est en train de s'opérer.»

La C6R contre la libéralisation de la commande publique

Paris, le 23 février 2005

La Convention pour la 6^{ème} République se réjouit que le Conseil d'Etat ait décidé d'annuler, par un arrêt rendu public ce 23 février, deux dispositions du nouveau Code des marchés publics, issu d'un décret du Premier ministre du 7 janvier 2004, promulgué avec une hâte suspecte et préparé par le directeur des affaires juridiques du ministère des finances, M. Grand d'Esnon, ancien mandataire financier des campagnes électorales de Jacques Chirac et donc grand

connaisseur des modalités de financement de la vie politique.

La C6R a en effet fortement soutenu le recours formé contre le décret du 7 janvier 2004 par l'Association pour la transparence et la moralité des marchés publics, créée par des élus locaux tous militants de la 6^{ème} République, au premier rang desquels Thierry Mandon, maire de Ris-Orangis et premier vice-président du conseil général de l'Essonne, Jérôme Royer, maire de Jarnac (Charente-Maritime) et Michel Jeanne, maire de La Neuville

Chant d'Oisel (Seine-Maritime).

La haute juridiction administrative a ainsi confirmé que les craintes exprimées par nombre d'élus de voir de nouveau se développer la corruption dans le cadre de procédures de commande publique largement dérégulées étaient fondées.

Le gouvernement doit dorénavant expliquer aux décideurs publics et privés concernés ainsi qu'à l'opinion comment il compte sortir de la nasse dans laquelle l'ont surpris les sages du Palais-Royal.

François Colcombet

Président de la C6R

Instabilité gouvernementale : la V^{ème} République surpasse la IV^{ème} dans l'affaiblissement de l'action économique de l'Etat.

Crées en 1958 pour notamment remédier à l'instabilité gouvernementale de la IV^{ème} République, particulièrement dans sa gestion de la décolonisation en Algérie, les institutions de la V^{ème} République montrent, en ce début du XXI^{ème} siècle, qu'elles ne remplissent plus le rôle de catalyseur et de régulateur de l'activité économique qui était alors avancé au grand public dans les années 60-70.

L'affaire Gaymard en est le révélateur : avec la succession de plus de 8 ministres de l'économie et des finances en 10 ans, même la IV^{ème} République n'avait pas connu une telle instabilité dans un poste ministériel qui est crucial pour la bonne marche de la France.

Pour ce qui relève de la responsabilité directe de Jacques Chirac, la valse des ministres à Bercy renvoie plus aux errements idéologiques du Président et au peu de lisibilité d'une politique économique qui s'apparente à un libéralisme honteux, s'avancant d'autant plus masqué qu'il est peu populaire parmi l'opinion et l'électorat français, même pour ceux qui suivent avec ferveur les circonvolutions chiraquiennes en la matière depuis bientôt quarante ans de vie publique.

Souvenons-nous ainsi du très bref passage d'Alain Madelin, chantre du libéralisme à l'américaine de la droite française, qui avait fait partie de la véritable auberge espagnole idéologique que constitua la campagne Chirac de 1995. C'est parce que

le candidat Chirac a toujours eu comme tactique électorale d'agglomérer tous les soutiens à ses candidatures pourvu qu'ils lui rapportent quelques voix, ou que celles-ci ne bénéficient pas à ses adversaires, sans se soucier de leurs contenus idéologiques que, lorsque l'heure des récompenses sonne, il se trouve souvent dans des contradictions qu'il doit trancher quelques mois plus tard.

S'il y a eu des démissions à panache, on peut créditer celle d'Alain Madelin d'un certain courage, on gardera comme souvenir du départ d'Hervé Gaymard l'image piteuse d'un homme empêtré dans ses contradictions, dans ses mensonges médiatiques dont il fût l'orchestrateur et la victime. Le plus dramatique n'est pas que l'amateurisme flagrant en matière de communication de l'ancien ministre ait déstabilisé la lisibilité de l'action de l'exécutif en matière de politique économique, il n'en avait d'ailleurs pas besoin tant les messages adressés à l'opinion en cette matière depuis 3 ans sont quasi-quotidiennement contradictoires, mais que les conséquences de cette faute sont collectives et rejaillissent sur la totalité du personnel politique français.

L'affaire Gaymard a accredité l'idée d'une France des dirigeants, qui donne des leçons de conduite à ses administrés mais qui ne participe pas à l'effort commun qu'elle réclame pourtant de tous au nom de

la cohésion nationale. En un mot, Hervé Gaymard a symbolisé l'hypocrisie, le cynisme étalé au grand jour et par conséquent a contribué à l'affaiblissement de l'Etat dans un contexte de doute généralisé de l'utilité et de l'efficacité de l'action publique.

A un moment où les français ressentent une forte insécurité sociale, avec un taux de chômage qui dépasse les 10% de la population active, une absence de reconnaissance du travail fourni par leurs employeurs, la perte de crédibilité de nos concitoyens dans l'action républicaine les enferme encore plus dans une spirale de soumission et de fatalisme face aux discrets, mais efficaces gestionnaires des intérêts d'un pouvoir économique plus prompt à favoriser l'accroissement de la rentabilité à court terme des actionnaires qu'à reconnaître les efforts des salariés à leur juste valeur et à investir dans la valorisation du capital humain.

L'absence de processus de responsabilisation des ministres et de contrôle de la transparence de leurs actions, devant une instance collective et représentative telle que le Parlement, dans les institutions de la V^{ème} République, contribue à la déstabilisation de l'action régulatrice des représentants de l'Etat sur la marche de l'économie, laissant alors le champ à un pouvoir difficilement identifiable et qui échappe aux règles fondamentales de la démocratie.

Guy Tabacchi

La préparation de l'assemblée générale annuelle est lancée

Le grand rendez-vous annuel de la C6R - son assemblée générale - se tiendra le samedi 21 mai 2005 à Paris, sur le thème "Pouvoirs et médias sous la 5^{ème} République".

Afin de préparer ce moment privilégié de rencontre entre conventionnels, le bureau fédéral a chargé Jean Rolland, Pierre Pichère, Vladimir Vasak et William Irigoyen de travailler aux positions de la C6R sur ce thème. Les associations locales sont invitées à y participer et à transmettre à Pierre Pichère (pierrepichere@yahoo.fr) le résultat de leurs réflexions.

Par ailleurs, François Colcombet a chargé Michel Loussouarn (C6R-Bretagne) d'organiser la mobilisation militante et celle des associations locales et Jonathan Sapene (C6R-Etudiants) d'aider le bureau dans la préparation pratique de l'A.G.

Julien Collette,
secrétaire général

Arrêtons le jeu de massacre !

500 000 entreprises détruites en 10 ans...
de Didier LOISEL &
François BOURLET



«Comment rester insensible au sort réservé aux entreprises en difficulté ? Il n'y a qu'en France qu'elles sont si mal traitées : plus de 90% d'entre elles sont liquidées ! Devons-nous tolérer encore longtemps une telle situation et, laisser le champ libre aux prédateurs qui rôdent autour des tribunaux de commerce ? Triste constat, dont les effets envers les salariés et entrepreneurs sont catastrophiques. Cette

liquidation massive d'entreprises qui perdure ne fait qu'amplifier la logique d'exclusion qui traverse notre communauté et, aussi, instaurer la morosité parmi ceux qui osent...

Dans notre pays où les idées ne manquent pas, en hommes de terrain, militants de la CNETH, fort de nos convictions entrepreneuriales, à l'écoute des chefs d'entreprises, notamment de TPE, nous nous sommes penchés sur ces sujets, ce qui nous a conduit à écrire cet essai : Arrêtons le jeu de massacre ! 500 000 entreprises détruites en 10 ans.

Respectueux des responsabilités qui vous incombent, outre le coût désastreux de cette casse des savoir-faire de notre pays, qui en définitif pèse lourdement sur l'esprit d'initiative, sans omettre de rappeler, que l'ensemble des TPE est le premier employeur de France, nous sommes convaincus que vous serez attentif à certains de nos arguments, auxquels s'ajoutent les témoignages de grands juristes et d'entrepreneurs victimes d'entreprises liquidées (qui n'ont pu surmonter les difficultés auxquelles elles étaient confrontées).

Communiqué de la C6R

Deux nouvelles associations locales sont nées au cours de ce mois de février :
- l'Association des conventionnels des Pyrénées-Atlantiques le 10 février (contact : Bernard ARNAUD-DESSAGNE - bernard.arnaud-dessagne@wanadoo.fr) ;
- l'Association des conventionnels du Nord (contact : Jacques DAVOINE - c6r.nord@laposte.net).

Bienvenue à ces nouveaux conventionnel(le)s,

Julien Collette

"Le Conventionnel"
Journal militant de la C6R

Directeur de la publication
François COLCOMBET

Rédaction et mise en page :

Julie Tartarin
Julien Collette
Guy Tabacchi

Sylvain Mulard
Christophe Boudet

Numéro de série standard international
ISSN : en cours
Dépôt légal : à parution

adresse : 4-6, place de Valois - 75001 Paris
contact : c6r-58@wanadoo.fr
Notre site: www.c6r.org